

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 OCTOBRE 2026

PRESENTS : POCHELON Cyril – RECHATIN Fabienne - SANTACREUX Jean-Charles – BROUSSARD Françoise - GIRARD Nicolas - GIRY Patricia – DELHOMME Loïc – ROSSET Céline – VIVAT Bernard - LAMONOCA Anne-Marie – DELORME Joël

M. Loïc Delhomme a été nommé secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve le compte-rendu de la séance du 26 août 2026 et prend la délibération ci-dessous :

DM 01 – BUDGET ASSAINISSEMENT – OUVERTURE DE CREDITS

Le maire fait part au Conseil Municipal des modifications de crédits qu'il convient d'opérer au budget assainissement, compte tenu de l'obligation de provisionner pour les créances impayées.

BUDGET ASSAINISSEMENT :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Compte 6817 + 50.00 €

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Compte 6228 - 17.00€

Compte 706129 - 33.00 €

Total : - 50.00 €

Questions diverses :

- Une réunion a été organisée le 30 septembre avec les entreprises Colas, SD RTP, Bee paysage et le cabinet d'architectes pour faire ensemble le constat de toutes les dégradations ET malfaçons du chantier de revitalisation : les cheminements piéton sont totalement ravinés et inutilisables ; la conduite d'assainissement a été écrasée sous la plateforme du milieu ce qui entraîne le débordement des égouts de la salle du Belvédère ; le toboggan est non conforme, etc. Il est demandé aux entreprises de faire les réparations sans frais supplémentaires pour la commune. En l'état les réserves ne peuvent pas être levées, par conséquent les dernières factures ne peuvent pas être payées.

Nous avons pris contact avec les deux principaux financeurs du projet (Préfecture et Région) pour qu'ils nous aident à trouver une solution acceptable. Alerté, M. Laurent Wauquiez se rendra sur place pour visiter le chantier le 8 octobre. Le sachant l'entreprise Colas a tenté de cacher les ravinelements en remontant tout le matériau qui était descendu et en refaisant à la va-vite les cheminements qui vont se dégrader dans quelque temps puisque le revêtement n'est pas adéquat depuis le début.

- Au gîte Le Belvédère, la chaudière est hors service ce qui nous oblige à suspendre les locations pour un temps indéterminé, d'autant que d'autres travaux conséquents sont nécessaires : charpente, isolation, menuiserie, fuites velux. Nous allons le mettre hors-gel, résilier l'abonnement live-box et installer le lave-linge dans un local de la salle du Belvédère pour continuer à y faire les lessives du gîte l'école.
- Le 24 octobre nous faisons appel à la population afin de nous aider à réaliser divers petits travaux sur l'ensemble de la commune : bâtiments, chemins. Une soupe aux choux sera proposée aux bénévoles.
- L'ONF demande à délibérer sur des programmes de coupes dans les forêts sectionales mais les élus souhaitent ajourner cette décision car ils ont besoin de davantage de temps de réflexion.
- Les décorations de Noël seront réalisées tous les samedis à partir du 17 octobre et installées le 21 novembre, en même temps que les barrières à neige. La question est posée de placer une barrière supplémentaire le long de la départementale en allant sur le hameau de Plantespinat.



DEPARTEMENT DE LA HAUTE-LOIRE

COMMUNE DE LE-MAS-DE-TENCE (43190)

- Organisation de la fête de Noël : un goûter sera proposé aux aînés le vendredi 11 décembre après-midi afin de leur offrir le colis traditionnel lors d'un moment convivial. Le lendemain, 12 décembre, aura lieu le spectacle *Le Singe roi* par la Compagnie Le Phare à son et la retraite aux flambeaux avec La Banda du Lignon.
- M. Nicolas Girard est désigné Correspondant Défense pour faire le lien entre les habitants, le conseil municipal et le ministère des Armées.